

l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

N°99
Novembre
2011



JARDINIER-PAYSAGISTE



A. Angéloz Sàrl

Production et vente
de plantes en pots
Espace fleurs coupées
Création & entretien de jardins

026 475 52 51 1782 Belfaux www.horticulture-angeloz.ch



Bertschy Automobiles SA

1740 Neyruz 026/477.18.32

www.bertschyautomobiles.ch



Chavillaz Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58
F: +41 26 534 09 85
Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage



EP: AMADEUS 1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX

ElectronicPartner

TV, Video, HiFi, Multimedia.

La rencontre du design
et de la performance !



Avry-Bourg 19-15
1754 Avry-sur-Matran
026/470 24 20
info@amadeus-ag.ch

Le mot du Syndic

Le « nouveau » Conseil communal est en place depuis maintenant 7 mois. Chacune et chacun ont très rapidement trouvé leurs marques et un travail efficace, dans une ambiance très collégiale, a pu commencer sans tarder.

Tout comme la population de Neyruz, le Conseil souhaiterait que certains dossiers avancent plus rapidement. Je pense plus particulièrement aux zones 30 (Marchet et route du Puits-Nierlet) et à la rénovation de l'éclairage public. Les retards qui s'accumulent ne sont pas imputables au Conseil, mais à des facteurs que nous ne maîtrisons malheureusement pas. Pour les zones 30, il s'agit essentiellement des lenteurs du canton dans le traitement des dossiers et de ses exigences, qui nous semblent parfois exagérées. Pour l'éclairage public, le retard est à imputer aux maîtres d'œuvre qui sont complètement débordés par la très forte demande dans ce secteur.



Durant les 7 premiers mois de cette législature, un chantier a tout de même pu être mené à bien : la rénovation de la « place rouge ». Grâce aux travaux entrepris, les enfants et les jeunes disposent à nouveau d'un équipement sportif digne de notre village.

Tous les citoyennes et citoyens de notre Commune auront remarqué que des chantiers importants sont en cours de réalisation ou prévus dans notre village. On peut citer Nierlet « Plein Soleil » et les Pommiers en cours de réalisation ainsi que le Verger qui en est au stade des gabarits. Les deux premiers sites ont commencé à accueillir ou accueilleront très bientôt un nombre important de nouveaux habitants. Cette croissance de notre Commune est réjouissante. Il s'agit toutefois d'éviter que Neyruz devienne une cité dortoir. C'est non seulement au Conseil communal, mais aussi aux sociétés locales et à la population dans son ensemble qu'incombe la responsabilité de faire en sorte que Neyruz reste une commune vivante et accueillante.

Après 22 ans d'activité au service de notre Commune, notre secrétaire communal, Monsieur Jean-Pierre Corpataux, a souhaité relever un nouveau défi professionnel dans l'Administration cantonale. Au nom du Conseil communal, mais aussi au nom de tous les

neyruziennes et neyruziens, je tiens ici à le remercier pour son engagement et à lui souhaiter plein succès à son nouveau poste.

Son successeur, Monsieur Christian Stucky, a commencé son activité le 1^{er} octobre dernier. Cordiale bienvenue à Monsieur Stucky à qui nous souhaitons beaucoup de joie et de satisfactions dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Jacques Morel,
Syndic



Informateur

N° 99
Novembre
2011

Sommaire

- **Le mot du Syndic** 3
- **La convocation et le tractanda** 4
- **L'Assemblée communale du 25 mai 2011 en bref** 6-7
- **Le budget** 8
- **Les informations officielles** 11 à 17
- **Les dicastères** 19 à 23
- **La vie associative** 25

Impressum

Tirage: Cette publication est éditée 2 à 3x par an à **950 exemplaires**
- **Éditeur:** Commune de Neyruz - **Coordination:** Administration communale - **Tél.:** 026 477 11 15 - **Site web:** www.neyruz.ch - **E-mail:** neyruz@neyruz.ch - **Graphisme:** Effet-i-media www.bepbep.ch - **Photos:** Benoît Perriard - Photo de M. Jean Tinguely aimablement mise à disposition par M. Jean-Marc Rey - **Impression:** Imprimerie St-Paul.



Convocation à l'Assemblée communale

■ Les citoyennes et citoyens de la Commune de Neyruz sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :
mardi 6 décembre 2011 à 20h.15 dans la grande salle de l'Aigle Noir

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mars mai 2011 (Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch. Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans ce journal).
2. Planification financière communale
3. Budget 2012
 - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Investissement et financement : Achat et remplacement de compteurs d'eau
 - 3.3. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Cautionnement de l'Association Le P'tit Bonheur de Neyruz
5. Divers

Le Conseil communal

■ Investissement et financement : Achat et remplacement de compteurs d'eau

Ce remplacement permettra d'atteindre deux objectifs importants:

- Économiser le temps de travail consacré par les employés communaux au relevé des compteurs d'eau et investir le temps économisé dans d'autres domaines.
- Facturer l'eau consommée de manière précise et identique pour tous les consommateurs ;

Aujourd'hui, 60% du parc des compteurs d'eau potable installés dans notre village a plus de 20 ans, voire 40 ans pour certains. Pour relever la moitié d'entre eux, notre fontainier consacre environ 65h de travail par an; le reste des relevés a lieu une année sur deux, par le biais de cartes transmises aux propriétaires et retournées à l'Administration communale. Cette dernière consacre ensuite environ 15h à contrôler et saisir les valeurs transmises par le fontainier et les propriétaires. Le nouveau modèle de compteur sera équipé d'un système permettant son contrôle et la saisie mobile à distance, par radio fréquence. Avec ce nouveau système, notre fontainier n'aura besoin que de deux heures

par an, sur l'ensemble de la Commune, pour relever les compteurs d'eau. Il en résultera également un gain de temps pour le personnel communal, qui pourra ainsi être affecté à d'autres tâches publiques, dans l'intérêt de notre village et de notre population.

Par ailleurs, la durée de vie d'un compteur se situe entre 15 et 17 ans. Au-delà de cette durée, la fiabilité d'indexation du compteur n'est plus garantie et la précision de celle-ci diminue de 20%. Cela signifie que, pour les immeubles équipés de compteurs de plus de 15 ans, la valeur affichée sur le compteur et qui sert de référence à la facturation de l'eau potable par la Commune est inférieure à la consommation réelle. Cela veut dire aussi que les immeubles équipés de nouveaux compteurs paient le prix exact de leur consommation d'eau potable, alors que ceux qui ont des équipements plus anciens bénéficient éventuellement, au niveau de la facturation, de la marge d'erreur due à la vieillissement des compteurs. L'égalité de traitement entre contribuables nécessite, évidemment, que ceux-ci soient traités de manière identique lors de la facturation. Pour ce faire, il y a lieu d'uniformiser le parc communal des compteurs d'eau potable par l'achat de nouveaux modèles.

Le remplacement des compteurs d'eau est planifié sur les trois prochaines années. Cela étant, afin de bénéfi-



cier de prix intéressants, l'investissement total net de fr. 200'000.00 doit être voté en une fois.

Le Conseil communal recommande vivement à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

■ **Demande de cautionnement bancaire pour l'Association « Le P'tit Bonheur de Neyruz », crèche et accueil extra-scolaire.**

L'Association « Le P'tit Bonheur de Neyruz », regroupant une crèche et un AES, a ouvert ses portes en août 2006.

A cette époque, la Commune de Neyruz a apporté son cautionnement pour une garantie de loyer d'un montant de fr. 10'150.00 ainsi que le cautionnement d'un crédit bancaire de fr. 100'000.00. Le Conseil Communal a su par l'intermédiaire de l'Assemblée Communale montrer son désir de soutenir cette structure d'accueil.

Depuis, l'AES a déménagé à la Neyruzienne, tant le nombre d'enfants le fréquentant a augmenté. Quelques enfants à sa création en 2001, 89 inscrits aujourd'hui prouvent que l'évolution des familles et la nécessité de travailler pour de nombreuses mamans rendent l'AES indispensable dans notre Commune. Le P'tit Bonheur de Neyruz, précurseur à l'époque, a depuis fait de nombreux émules dans les cités voisines, et a souvent servi de référence.

La séparation des structures a permis à la crèche d'offrir un plus grand nombre de placements. Aujourd'hui, ce sont plus de 70 familles, pour un total de 85 enfants,

qui bénéficient des services de la crèche. La gestion de la liste d'attente par la directrice permet un taux d'occupation de la crèche quasi maximum. En raison d'une demande croissante de la part des familles, le Comité a décidé de requérir auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) l'octroi de places supplémentaires.

Il y a des périodes de l'année où l'Association manque de liquidités, notamment en août pour la crèche, car pendant la fermeture de 3 semaines pour les vacances, il n'y a pas de rentrée d'argent, d'où des difficultés à payer les salaires et le loyer.

La mise en oeuvre de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil familial apportera aux familles un soutien financier dès le 1^{er} janvier 2012. L'Association devra réduire de 10% la participation des parents, somme qui sera remboursée par l'Etat par trimestre, soit la première fois, fin mars 2012. Un manque de liquidités est à craindre également puisqu'il y aura un manque à gagner sur 3 mois.

La demande de crédit bancaire de fr. 60'000.00 (soit fr. 50'000.00 pour la crèche et fr. 10'000.00 pour l'AES) auprès de la Banque Migros permettra à l'Association Le P'tit Bonheur d'atteindre un équilibre entre les entrées et les sorties, versements des parents, des Communes, de l'Etat. Pour ce, la Banque Migros exige un cautionnement communal.

L'intérêt public pour ces deux structures n'est plus à démontrer, aussi le Conseil communal vous propose d'accepter ce cautionnement pour un crédit bancaire de fr. 60'000.00.



VECTOR
communication

www.vector.ch

créateur de solutions

internet • multimédias • marketing mobile

Assemblée communale du 25 mai 2011

Il s'agit d'un résumé des décisions prises lors de la dernière Assemblée. Le PV intégral peut être commandé ou consulté auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur notre site communal www.neyruz.ch.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mars 2011
 - Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.
2. Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2011-2016
 - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que les Assemblées communales soient convoquées par circulaire tout ménage pour la période 2011-2016.
3. Délégation d'une compétence financière au Conseil communal pour effectuer des transactions immobilières pour la durée de la période 2011-2016
 - Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, d'octroyer au Conseil communal une compétence financière d'un montant de fr. 100'000.00 pour effectuer des transactions immobilières pour la durée de la période 2011-2016.
4. Election de la Commission financière pour la période 2011-2016
 - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que la Commission financière soit composée de 5 membres pour la période 2011-2016.
 - L'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » présente 3 candidats, à savoir : M. Philippe Dobler, M. Patrick Leimgruber et M. Josef Hunkeler.
 - Le Parti « Socialiste et Ouverture » présente 2 candidats, à savoir : M. Guy Rossier et M. Bernard Kolly.
 - Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres proposés au sein de la Commission financière pour la période 2011-2016.
5. Election de la Commission d'aménagement pour la période 2011-2016
 - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, que la Commission d'aménagement soit composée de 9 membres pour la période 2011-2016, selon la répartition de 5 représentants de l'Assemblée communale et 4 représentants du Conseil communal.
 - 4 Conseillers communaux, soit M. Martial Wicht (ecAS) et M. Héribert Dousse (ecAS) ainsi que M. Jean-Noël Gendre (Socialiste et Ouverture) et Mme Luigia Lopez (Socialiste et Ouverture) ont été désigné par le Conseil communal.
 - L'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » présente 3 candidats issus de l'Assemblée communale, à savoir : M. Jean-Philippe Rosset, M. Jean-Claude Meyer et M. François Hey.
 - Le Parti « Socialiste et Ouverture » présente 2 candidats issus de l'Assemblée communale, à savoir : Mme Catherine Guillaume Girard et M. Etienne Widmer.
 - Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres représentant l'Assemblée communale et proposés pour la Commission d'aménagement pour la période 2011-2016.
6. Election de la Commission des naturalisations pour la période 2011-2016
 - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de nommer une Commission des naturalisations de 7 membres, soit 2 représentants du Conseil communal et 5 représentants de l'Assemblée communale.
 - Au vote à main levée, à l'unanimité, l'Assemblée élit M. Jacques Morel (ecAS) et Mme Nathalie Liaudat (PS et Ouverture) en qualité de représentants du Conseil communal au sein de cette Commission.
 - L'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » présente 3 candidats issus de l'Assemblée communale, à savoir : M. Jean-Benoît Meuwly, Mme Martine Leimgruber et Mme Christina Huaman Larios.



- Le Parti « Socialiste et Ouverture » présente 2 candidats issus de l'Assemblée communale, à savoir : Mme Béatrice Genoud et Mme Thi Nah Khanh Pitteloud.
 - Au vote à main levée, l'Assemblée élit, à l'unanimité, les 5 membres représentant l'Assemblée communale et proposés pour la Commission des naturalisations pour la période 2011-2016.
- 7. Modification des statuts de l'Association des Communes de Sarine-Ouest pour le service social régional – Adhésion de la Commune de Ponthaux
 - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, la modification des statuts l'Association des Communes de Sarine-Ouest pour le service social régional, telle que présentée. L'adhésion de la Commune de Ponthaux est donc acceptée.
- 8. Divers
 - Informations sur la prolongation de l'horaire d'été de la déchetterie, à savoir : ouverture de 16h.00 à 19h.00 le jeudi; l'horaire est inchangé le mardi et le samedi.
 - Demande d'ajout de panneaux indicateurs « priorité de droite » aux portes d'entrée des zones 30 km/h.
 - Informations sur les désagréments causés sur le réseau d'eau.
 - Informations sur le dossier « fusions de Communes ».

Bulletin de commande:

A noter que les documents suivants peuvent être téléchargés directement sur notre site internet www.neyruz.ch.

- Veuillez m'envoyer le **procès-verbal** de la dernière Assemblée communale.
 - Veuillez m'envoyer le **budget 2012** détaillé.
 - Je désire recevoir ces informations via e-mail à l'adresse suivante:
- ou par courrier à l'adresse suivante: Nom et Prénom:
- Adresse:

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'Administration communale de 1740 Neyruz



J.P.C.

Jean-Pierre Chavaillaz S. A.

Entreprise de ferblanterie - Couverture
Revêtement façade éternit
Réparations en tous genres

Route des Simon 29
1740 NEYRUZ
j-p.chavaillaz@bluewin.ch

Tél. 026 - 477 13 80
Fax 026 - 477 13 14
Natel 079 - 627 14 63



**constructions
associées sa**

BATIMENT ET GENIE CIVIL

Rte de la Bahise 2
1740 Neyruz

tél. 026 477 90 44
fax 026 477 90 46

www.constructions-associées.ch
info@constructions-associées.ch

Extraits des budgets et commentaires

Pour le budget de fonctionnement, l'impact positif de la nouvelle péréquation financière intercommunale introduite dans le cadre du budget 2011 se confirme. Notre participation financière aux dépenses cantonales (écoles, institutions spécialisées, homes, etc...) qui était de fr. 2'661'000 dans les comptes 2010, est de fr. 2'495'000 pour ce budget. Ceci, malgré une augmentation sensible de notre population, unique critère dont on tient compte actuellement.

Cette nouvelle péréquation nous fait aussi bénéficier des montants de fr. 86'000 pour les ressources et de fr. 89'000.- pour les besoins. A signaler encore le versement par le Canton, pour la troisième année sur six, d'un montant de fr. 81'000 pour l'introduction de la deuxième année enfantine.

Le budget de fonctionnement que nous vous présentons pour l'année 2012 présente des charges pour fr. 9'263'505 et des revenus de fr. 9'273'430, soit un excédent de revenus de fr. 9'925.

Quant au budget des investissements qui montre un excédent de charges de fr. 1'472'000, il comprend, entre autre, les montants de fr. 297'000 pour divers objets déjà votés, fr 200'000 pour l'investissement soumis à l'Assemblée du 6 décembre et un solde, qui pour l'instant comprend divers objets qui sont encore au stade des intentions.

Des informations plus détaillées, par dicastère et par objet, vous seront données lors de notre Assemblée.

Récapitulation Budget de fonctionnement

	Comptes 2010		Budget 2011		Budget 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	1'095'744.17	659'710.80	1'188'390.00	659'640.00	1'171'810.00	651'950.00
1 Ordre public	114'011.85	84'515.40	163'360.00	96'300.00	250'740.00	96'550.00
2 Enseignement et formation	3'216'068.95	136'900.95	2'989'050.00	95'800.00	2'976'880.00	84'200.00
3 Culte, culture et loisirs	386'827.55	111'350.60	491'540.00	108'660.00	499'560.00	103'660.00
4 Santé	667'381.80	64'072.25	655'670.00	20'000.00	680'605.00	20'000.00
5 Affaires sociales	978'097.60	57'094.05	1'099'070.00	50'000.00	1'224'500.00	47'500.00
6 Transports et communications	461'020.30	24'969.50	518'340.00	41'200.00	635'680.00	45'700.00
7 Protection + Am. Environnement	900'559.02	815'394.82	899'610.00	669'900.00	932'830.00	684'200.00
8 Economie	19'849.00	3'773.80	20'830.00	1'200.00	25'230.00	1'800.00
9 Finances et impôts	1'543'513.44	7'428'174.05	775'310.00	7'070'570.00	865'670.00	7'537'870.00
Totalisation	9'383'073.68	9'385'956.22	8'801'170.00	8'813'270.00	9'263'505.00	9'273'430.00
Résultat	2'882.54		12'100.00		9'925.00	

Récapitulation Budget des investissements

	Comptes 2010		Budget 2011		Budget 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1 Ordre public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2 Enseignement et formation	0.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	0.00
3 Culte, culture et loisirs	0.00	0.00	100'000.00	0.00	350'000.00	0.00
4 Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5 Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6 Transports et communications	67'558.60	0.00	347'000.00	50'000.00	347'000.00	50'000.00
7 Protection + Am. Environnement	46'229.50	378'096.40	585'000.00	125'000.00	550'000.00	125'000.00
8 Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 Finances et impôts	0.00	0.00	2'000'000.00	700'000.00	300'000.00	0.00
Totalisation	113'788.10	378'096.40	3'032'000.00	875'000.00	1'647'000.00	175'000.00
Résultat	264'308.30		2'157'000.00		1'472'000.00	



VALERIE PORTES
INFIRMIERE, ACUPUNCTEUR
Soins à domicile et en cabinet
 Rte de la Glâne 107 - 1752 Villars sur Glâne
 Tél. **078 654 24 36**
 e-mail: vaportes@yahoo.fr

Karen Price
 Tapissière Décoratrice

Rembourrage Artisanal
 de meubles

Route des Allys 5
 1740 Neyruz

026 477 15 77
 076 457 74 43
 www.karenprice.ch
 info@karenprice.ch




Sév'Création

Onglerie
 Beauté et bien-être

Ch. du Pré Aubert 2
 1740 Neyruz
 026 477 06 79
 www.sevcreation.ch

Déjà 5 ans à Neyruz!
 Nouvel horaire dès fin juin

Lundi : 14h à 19h
Mardi : Fermé
Mercredi : Fermé
Jeudi : 9h-12h / 13h30-18h30
Vendredi : 9h-12h / 13h30-18h30
Samedi : 8h-15h

Sur rendez-vous



**LOCATION & MONTAGE
 D'ÉCHAFAUDAGES
 TOITURES PROVISOIRES**

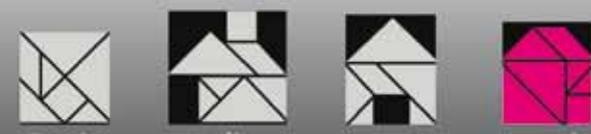
1740 NEYRUZ Tél. 026 477 00 77 Fax 026 477 00 78
 succ. 1730 ECUVILLENES Tél. 026 411 12 13 Natel 079 230 35 23

Membre SESE: Société suisse des entrepreneurs en échafaudages
 Certification CPP: Commission paritaire professionnelle pour l'échafaudage

Site internet: www.tubax.ch email: tubax@tubax.ch



**ENSEMBLE,
 BÂTISSONS VOTRE RÊVE !**



Un terrain un architecte un constructeur une entreprise générale

La force de l'expérience

Avry-Bourg 8a - 1754 Avry-sur-Matran - 026/079 470 44 44

**UN MONDE
 DE POSSIBILITÉS À VIVRE**

Techniques de recyclage et de pesage

www.kolly.com

PÖTTINGER

one world



KOLLYgram



G. Kolly SA Rte de la Gruyère 88 Tél. +41 (0)26 413 9000
CP 16 CH-1724 Le Mouret Fax +41 (0)26 413 9001

Société de Laiterie

Congélateur collectif

Case dès 100 litres CHF40.- / an

Jean-Marc Schorderet, gérant



079/478 88 05

**CABINET DE THÉRAPIES NATURELLES
NYMPHÉA**

Theres Dobos



Massage thérapeutique
Réflexologie plantaire
Réflexochromie
Drainage lymphatique
Massage assis AMMA
Ortho-Bionomy ®
Fleurs de Bach
Body Detox ®

Technicienne de santé diplômée et reconnue par les caisses maladie
Sur rendez-vous

Ch. des Colombettes 75 - 1740 Neyruz
Tél. 026 477 25 05

Boulangerie
Pâtisserie
Alimentation

Marchon & Favre

1741 Cottens
026/477.15.13

Ouvert le Dimanche matin Ursy - Neyruz - Romont - Bulle - Villargiroud

CARROSSERIE - PEINTURE

Christian Mettraux SA

Dépannage officiel 24h / 24h

Véhicules de remplacement

Carrosserie agréée par les assurances



1740 Neyruz 026 477 30 00

carrosserie.mettraux@bluewin.ch



Informations officielles

■ Site internet communal www.neyruz.ch

Visitez le site internet communal www.neyruz.ch.

Un guichet en ligne est à votre disposition. Vous y retrouverez aussi de nombreux renseignements utiles sur l'ensemble des services communaux à votre disposition (école, déchetterie, constructions, horaires et autres infos).

Consultez les actualités communales et l'agenda des manifestations et tenez-vous au courant de la vie publique et sociale de Neyruz.

Répondez aux sondages et donnez votre avis.

Le site vous permet également d'effectuer diverses démarches administratives directement en ligne, de télécharger des documents officiels, de réserver des locaux, du matériel, des FlexiCards CFF ou encore de vous abonner à une newsletter pour la réception automatique d'informations urgentes.

De plus, notre site internet offre maintenant de nouvelles possibilités, à savoir :

- forum de discussion avec enregistrement individuel par mot de passe
- extraction de documents divers selon choix de fichiers
- sondage avec insertion de vos commentaires.

N'hésitez pas à choisir un thème et à participer à un forum de discussion ou à donner votre avis à nos sondages.

Profitez de ce moyen de communication moderne et adapté à tous.

■ Cartes d'identité et passeports

- Les passeports 03 et 06 restent valables jusqu'à leur échéance.
- **Les demandes de carte d'identité** peuvent être déposées auprès de la Commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- **Les commandes de passeport et de passeport provisoire** s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- Lors d'**une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité**, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la Commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges Paccot

**Centre de biométrie - Rue Engelsberg 11-
1763 Granges-Paccot - Tél. 026 305 15 20**

Les émoluments administratifs pour l'établissement d'une carte d'identité sont perçus directement au bureau communal lors de l'enregistrement de vos données. Les tarifs et la durée de validité des documents d'identité se détaillent comme suit :

Passeport 10	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	65.00
Adultes	10 ans	145.00
Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	35.00
Adultes	10 ans	70.00
Passeport 10 + Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	78.00
Adultes	10 ans	158.00

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale de Neyruz au Tél. 026 477 11 15.





■ Principaux numéros de téléphone et contacts

- Alarme du feu 118
Commandant du feu :
M. Jean-Pierre Chavallaz 026 477 13 80
Remplaçant Commandant :
M. Guillaume Oehen 026 477 00 87
 - Gérant des cultures et inspection du bétail :
M. Jean-Louis Schafer 026 477 32 15
Gérard Mettraux, Suppléant 026 477 18 01
 - M. Guy Menoud, garde-faune 079 636 23 61
 - Inondations, Pollutions, Hydrocarbure 118
 - Service Ambulance de la Sarine SAS 144
 - Section des Samaritains :
Responsable du matériel :
Mme Faoro Anne-Lise 026 477 18 89
et si non réponse 076 579 18 89
Inscriptions et cours :
Mme Marie-Françoise Boschung 026 477 16 20
079 636 49 54
-
- Secrétariat communal / Agence AVS 026 477 11 15
 - Secrétariat communal / Fax 026 477 33 45
 - Secrétariat communal / e-mail neyruz@neyruz.ch
 - Responsable administratif communal et Agent AVS :
M. Christian Stucky 026 477 11 15
 - Syndic : M. Jacques Morel 026 477 10 21
 - Forestier communal :
M. Jean-Paul Borne 079 606 35 37
 - Voirie de Neyruz 026 477 15 79
 - Cure catholique romaine 026 477 12 20
 - Paroisse réformée 026 322 86 40
 - Etat civil :
Office de l'Etat Civil de la Sarine,
Rue des Chanoines 1, CP 132
1700 fribourg ec-sarine@fr.ch 026 305 75 25
 - Chef de section militaire :
Service des Affaires Militaires et de la Protection de la Population,
Fribourg SAMPP 026 305 30 01
 - Protection civile « La Brillaz » :
M. Fredy Schläfli, chef OPC 079 253 97 51
 - Gendarmerie cantonale de Châtonnaye 026 305 87 55
 - Centre sports et loisirs Les Simon 026 477 34 98

■ Horaire d'ouverture de l'Administration communale

Nous vous communiquons les horaires d'ouverture de l'Administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	09h.30 à 11h.30	13h.30 à 17h.30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	09h.30 à 11h.30	13h.30 à 17h.30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	09h.30 à 11h.30	13h.30 à 16h.00

Veille de fête = le bureau est fermé l'après-midi

En dehors de cet horaire = sur rendez-vous
Chômage = le mercredi matin de 09h.30 à 11h.30

■ Bureau communal – vacances de fin d'année

Pendant les fêtes de fin d'année, nous vous informons que le bureau communal sera fermé du samedi 24 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2012.

■ Allocations cantonales de maternité

A partir du 1^{er} juillet 2011, Fribourg devient le premier Canton à octroyer une allocation de maternité à toutes les mères.

Fribourg est le premier Canton suisse à offrir un vrai soutien à la maternité. En effet, le premier juillet prochain entrera en vigueur la concrétisation de l'article constitutionnel instituant l'octroi d'une allocation à toutes les mères du Canton. Par année, on estime à près de 2'800 le nombre de Fribourgeoises qui recevront des prestations en cas de maternité fédérales ou cantonales.

Les dispositions de la nouvelle loi votée au Grand Conseil en septembre 2010 complètent le système fédéral bénéficiant aux mères avec activité lucrative. Elles intègrent également les allocations octroyées aux femmes fribourgeoises de condition modeste, déjà introduites dans le Canton en 1992. Aide justifiée et bienvenue pour les familles dans le besoin, ces prestations ont concerné plus de 160 femmes de condition modeste en 2010. Avec le nouveau régime, le montant de ces allocations est augmenté de 10 %.





Ainsi, depuis le 1er juillet 2011, les mères du Canton avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives recevront une allocation maternité selon le système fédéral ou cantonal. Pour mémoire, les prestations fédérales s'adressent aux femmes actives professionnellement et couvrent le 80 % du salaire moyen perçu avant la grossesse, et ce durant 14 semaines (98 jours). Les allocations cantonales se basent elles sur un montant maximal correspondant actuellement à la rente minimale AVS (fr. 1160.– par mois, soit fr. 38.20 par jour).

A noter encore que les allocations cantonales sont versées aux mères domiciliées depuis au minimum une année dans le Canton.

Plus d'information et formulaires de demande : www.caisseavsfr.ch

■ Cartes journalières CFF « Flexicard »

En raison de l'augmentation de l'abonnement annuel des CFF, le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de la Flexicard à fr. 38.00 par carte dès le 01.01.2012. L'Administration communale met en vente par le biais de son site internet www.neyruz.ch, 2 FlexiCards CFF au prix de fr. 38.00 par jour et par carte. Vous pouvez consulter le calendrier d'utilisation de ces cartes et les réserver directement par le guichet en ligne.

■ Votations et élections

Nous vous rappelons que les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors de votations ou d'élections peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale.

■ Casier judiciaire

Les particuliers peuvent commander un extrait du casier judiciaire, soit auprès de l'un des 2000 offices postaux, soit par internet à l'adresse : www.casier.admin.ch.

■ Engagement de jeunes pour les travaux d'été

La Commune de Neyruz engage des jeunes dès 16 ans pour effectuer des travaux de nettoyages durant les vacances d'été. Toutes les personnes intéressées peuvent faire une demande écrite à l'Administration communale jusqu'au 31 janvier 2012. Le nombre de candidats dépasse largement les places disponibles. Nous souhaitons pouvoir répondre en février/mars déjà pour que chacun puisse s'organiser au mieux. Les candidatures doivent préciser la semaine souhaitée, avec une ou deux autres semaines en réserve. Les travaux auront lieu durant le mois de juillet 2012.

■ Commande de bois de feu

Pour toute commande de bois de feu, vous pouvez vous adresser à la Corporation de triage de Sarine-Ouest. Veuillez contacter le forestier de triage M. Jean-Paul Borne au 079 606 35 37 ou par e-mail à bornejp@fr.ch.

■ Feu bactérien

Un préposé communal au contrôle du feu bactérien a été nommé. En cas de doute d'infection, vous pouvez contacter l'Administration communale qui se chargera d'organiser une visite avec le responsable.

■ Lutte contre les plantes envahissantes

De plus en plus présentes dans notre Commune, les plantes envahissantes peuvent représenter un risque considérable pour la santé. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Protection de la nature et du paysage au 026 305 36 09.

■ Petites règles essentielles à respecter

Nous vous rappelons quelques règles à respecter pour que chacun se sente bien chez-soi et aime se promener dans notre village :

- Les propriétaires de chiens ont l'obligation de tenir leur animal en laisse ou de l'attacher lorsque des raisons d'hygiène, de sécurité ou de tranquillité l'exigent.
- Pensez aux autres lorsque votre chien a des besoins urgents.



- Il en va de même pour les propriétaires de chevaux.
- Entretenez vos haies vives et émondez vos arbres et arbustes bordant les routes publiques de la Commune afin de maintenir la sécurité du trafic.
- Concernant la tonte de vos gazons, faites preuve de bon sens en respectant les heures de repas et en évitant les heures tardives.
- Ne brûlez pas vos déchets, c'est interdit.

■ Sécurité aux abords des bâtiments communaux (Aigle Noir, Complexe communal et école)

Le Conseil communal vous rappelle que lors de toute manifestation villageoise à l'Aigle Noir (loto, bal, repas d'affaires, etc...), nous prions les personnes qui s'y rendent en voiture de bien vouloir parquer leur véhicule sur les parkings de la Carrida et/ou du Complexe communal et non pas aux alentours du restaurant et sur les trottoirs.

Nous prions également les parents venant amener leurs enfants à l'école d'utiliser exclusivement le parking du Complexe communal. Afin de garantir une sécurité maximale aux abords des bâtiments scolaires, il est interdit de déposer les enfants sur la place de l'église ou devant la Maison communale.

En outre, nous vous rappelons également qu'il est strictement interdit de traverser les voies CFF pour des raisons évidentes de sécurité.

■ Service de repas à domicile

D'excellents repas sont servis dans une cantine tenant au moins une heure au chaud, avec un service en porcelaine. Cela dépanne et c'est comme si c'était vous qui aviez mijoté le plat ! Pour une courte ou longue période, ce service est à la disposition de toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas. Ce service tourne grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Pour l'organisation et les réservations, veuillez contacter svp :

- Mme Sabine Roth : 026 477 17 73 / 026 477 61 11 (coordinatrice)

■ Transports gratuits

Vous devez vous rendre chez le médecin ou autres déplacements à Fribourg ou ailleurs ? Mais vous n'avez pas de moyen de locomotion. Pas de problème, un bénévole peut vous venir en aide et c'est gratuit. Appelez au choix une des personnes suivantes, mais pour autant que cela soit possible, prenez svp rendez-vous assez tôt :

- Mme Dorly Neuhaus, Champ Didon 6, Neyruz, tél. 026 477 04 05
- Mme Caroline Legrand, Imp. du Rosset 23, Neyruz, tél. 026 477 04 61 (le soir et le week-end).

■ Planning des collectes d'ordures - 2012

Ja.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2									1		
3				1				2			
4	1			2			1		3		
5	2	1		3			2		4	1	
6	3	2		4	1		3		5	2	
7	4	3		5	2		4	1	6	3	1
8	5	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
9	6	5	2	7	4	2	6	3	8	5	3
10	7	6	3	8	5	3	7	4	9	6	4
11	8	7	4	9	6	4	8	5	10	7	5
12	9	8	5	10	7	5	9	6	11	8	6
13	10	9	6	11	8	6	10	7	12	9	7
14	11	10	7	12	9	7	11	8	13	10	8
15	12	11	8	13	10	8	12	9	14	11	9
16	13	12	9	14	11	9	13	10	15	12	10
17	14	13	10	15	12	10	14	11	16	13	11
18	15	14	11	16	13	11	15	12	17	14	12
19	16	15	12	17	14	12	16	13	18	15	13
20	17	16	13	18	15	13	17	14	19	16	14
21	18	17	14	19	16	14	18	15	20	17	15
22	19	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
23	20	19	16	21	18	16	20	17	22	19	17
24	21	20	17	22	19	17	21	18	23	20	18
25	22	21	18	23	20	18	22	19	24	21	19
26	23	22	19	24	21	19	23	20	25	22	20
27	24	23	20	25	22	20	24	21	26	23	21
28	25	24	21	26	23	21	25	22	27	24	22
29	26	25	22	27	24	22	26	23	28	25	23
30	27	26	23	28	25	23	27	24	29	26	24
31	28	27	24	29	26	24	28	25	30	27	25
		28	25	30	27	25	29	26	31	28	26
		29	26	31	28	26	30	27		29	27
		30	27		29	27	31	28		30	28
		31	28		30	28		29			29
			29			29		30			30
			30			30					31
						31					

■ = les jours de ramassages.

■ = les jours fériés sans ramassage.



■ Vente de sapins de Noël

Comme chaque année, la vente des sapins de Noël se déroulera sur la place du Complexe communal, devant la voirie, **le vendredi 16 décembre 2011 de 15h.30 à 18h.00.**

Les prix varient entre fr. 15.00 et fr. 30.00 pour des arbres de 50 cm à 2 m. Le produit des ventes sera intégralement versé en faveur de l'organisation des camps scolaires.

■ La ludothèque de Neyruz et environs

■ La ludothèque « Schtroumpf », située à la Route d'Onnens 5, au rez-de-chaussée du Complexe communal de Neyruz, offre la possibilité de louer, à un prix modeste, de nombreux jeux et jouets de qualité. Elle est ouverte le mercredi de 15h.00 à 17h.00 et le samedi de 09h.00 à 11h.00.

■ Recherche de ludothécaires : Vous êtes disponible le mercredi après-midi et le samedi matin et acceptez de travailler bénévolement, rejoignez notre équipe.

Pour toute information, vous pouvez contacter Mme Cécile Emmenegger, Présidente, au 026 477 30 73, au 079 488 10 76 ou également à l'adresse mail ludo.neyruz@bluewin.ch.

■ Croix-Rouge fribourgeoise

■ Service de puériculture

Le calendrier des consultations 2012 est le suivant : Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, le 4^{ème} mercredi de chaque mois : 25 janvier, 22 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 27 juin, 25 juillet, 22 août, 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre.

■ Service pour les familles

La Croix-Rouge fribourgeoise offre différents services pour les familles. Une garde d'enfants à domicile « Chaperon Rouge », un service de Baby-Sitting et un service d'accompagnement pour personnes âgées et/

ou malades sont à votre disposition. Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter le site www.croix-rouge-fr.ch ou appeler un des numéros ci-dessous :

Lundi - vendredi 7h.30 – 11h.30 026 347 39 49
Dimanche - jeudi 20h.00 – 21h.00 076 347 39 49

■ Caritas Fribourg

Caritas Fribourg met à disposition différentes prestations en faveur des personnes en difficulté. En cas de besoin et pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au numéro 026 321 18 54 soit par courriel info@caritas-fr.ch.

■ « Fribourg pour tous »

Destiné à toute la population du canton, « Fribourg pour tous » garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées. Ce service, offert en français ou en allemand, répond aux nombreuses questions concernant la famille, la santé, l'interculturel, la sécurité sociale ou même ce qui touche à la vie professionnelle. Ce dispositif novateur est constitué d'un espace d'accueil à la Rue du Criblet 13 en ville de Fribourg et est complété aux coordonnées suivantes : Hotline : 0848 246 246 (Lu-Ma-Je-Ve, 14 h 00 – 18 h 00) Email : fribourgpourtous@fr.ch ou freiburgfueralle@fr.ch Site internet : www.fribourgpourtous.ch ou www.freiburgfueralle.ch.

■ Bourse aux articles d'enfants

La Fédération Romande des consommateurs (FRC) (section Fribourg) organise diverses bourses aux articles d'enfants. Vous pouvez prendre contact avec les numéros de téléphones ci-dessous afin d'obtenir de plus amples informations sur les dates et sur les différents horaires de ces manifestations :

- Fribourg - Renseignements : 026 477 07 17 – Lieu : Salle des fêtes St-Léonard (bus no 1)
- Belfaux - Renseignements : 026 475 38 96 – Lieu : Salle paroissiale.

■ Association Lire et Ecrire

Cette Association offre la possibilité d'apprendre ou de perfectionner la lecture et l'écriture en langue française. Pour tout renseignement, appelez le 026 422 32 62 ou adressez un e-mail à fribourg@lire-et-ecrire.ch.

Vous pouvez également aller consulter le site www.lire-et-ecrire.ch.

■ Pro Senectute Fribourg

■ Déclaration d'impôts

Vous avez 60 ans ou plus, vous êtes domicilié dans le canton de Fribourg et avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ? Pro Senectute la remplit pour vous, par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

■ Activités pour les seniors

Nombreux cours et activités sont proposés aux seniors par cette Association. Vous pouvez obtenir un programme détaillé des diverses prestations proposées auprès de Pro Senectute.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Pro Senectute Fribourg par téléphone au 026 347 12 40, par mail à info@fr.pro-senectute.ch ou également par le biais du site www.fr.pro-senectute.ch.

■ Le congé-jeunesse

Apprentis/es ou employés/es de moins de 30 ans ont droit à une semaine de congé pour exercer bénévolement une activité de jeunesse pour le compte d'une organisation du domaine culturel ou social, y exercer une fonction de direction, d'encadrement ou de conseil ou suivre la formation nécessaire (CO, art. 329^e).

L'une ou l'autre des expériences ci-dessous vous intéresse ?

- participer à l'organisation, à la direction ou à l'animation d'un camp de vacances
- s'engager comme moniteur/trice et participer à un cours de formation
- prendre en charge un groupe de personnes handicapées

animer des activités dans un centre de jeunes.

Pour en savoir plus, consulter sans plus attendre le site internet www.conge-jeunesse.ch.

■ ORCOC Sarine-Ouest

L'organisation intercommunale de protection de la population « Sarine-Ouest » regroupant les communes d'Autigny, Avry, Neyruz, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Noréaz, Prez-vers-Noréaz

recherche pour 2012

4 membres pour compléter l'Organe intercommunal de conduite (ORCOC)

Vos tâches permanentes :

- Collaborer à l'organisation et au fonctionnement de l'organe intercommunal de conduite (ORCOC)
- Coordonner les mesures de préparation servant à maîtriser les catastrophes
- Etablir des documents pour l'appréciation de la situation dans un secteur qui vous sera attribué
- Participer aux exercices combinés
- Conseiller et informer l'autorité intercommunale
- Etre responsable d'un secteur de l'ORCOC
- Disponible quelques heures par mois

Votre profil :

Vous disposez de bonnes connaissances dans un de ces secteurs, officier militaire ou protection civile ayant terminé ses obligations, ancien officier pompier ou instructeur, ou une personne ayant de bonnes connaissances des services techniques communaux ou services industriels.

Entrée en fonction : à convenir

Au besoin, vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires auprès de M. Francis Jaquier chef ORCOC Sarine-Ouest 079 225 57 38 ou f.jaquier@gmail.com

Veuillez faire parvenir votre dossier de candidature à : M. Francis Jaquier, chef ORCOC Sarine-Ouest, Route des Rialets 93, 1741 Cottens.

■ Apprentissage auprès de la Commune de Neyruz

La Commune de Neyruz souhaite engager pour son Administration communale **un(e) apprenti(e) employé(e) de commerce (profil E)** pour la mi-août 2012.

Si vous êtes une personne motivée et communicative, intéressée par une activité dans le domaine administratif communal, apte à travailler en contact avec le public, attirée par le secrétariat et possédant une



facilité naturelle de rédaction, de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C, adressez-nous votre offre manuscrite, accompagnée d'une photographie, d'un curriculum vitae et des copies de vos derniers bulletins scolaires, jusqu'au 30 novembre 2011, à l'adresse suivante :

Administration communale de Neyruz
Candidature apprenti(e) employé(e) de commerce
Rte de Romont 4
Case postale 11
1740 Neyruz

Pour de plus amples informations, M. Christian Stucky, Responsable administratif communal, se tient à votre disposition (tél. 026 477 11 15).

■ Surveillant de la déchetterie communale

Vous êtes un homme, vous disposez du temps correspondant (en tout ou en partie) aux heures d'ouverture de la déchetterie, vous pourriez compléter l'équipe actuelle qui assure le bon fonctionnement du service. Vous êtes intéressé ? Ecrivez à neyruz@neyruz.ch ou téléphonez au 026 477 11 15. Le Conseiller communal responsable prendra contact avec vous.



L'ADMINISTRATION
COMMUNALE ET LE
CONSEIL COMMUNAL
VOUS SOUHAITENT
D'AGRÉABLES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE





Hôtel - Restaurant

La Chaumière

Michel et Thérèse Clerc-Elia

Vous souhaitent la bienvenue

Route de Fribourg 17
CH - 1740 Neyruz

Tél. +41 26 477 10 05
Fax +41 26 477 33 79

Les fourneaux en pierre ollaire, naturellement authentiques...



Chaleur, esthétique et souci écologique réunis pour votre confort.

www.art-tisons.ch - 1728 Rossens

ARTTISONS
TAILLEURS DE PIERRE



www.mohegane.ch

Institut Mohégane

Catherine Brodard
Imp. du Carro 5, 1740 Neyruz
079/464.87.12

Épilations - Soins visage, corps, mains, pieds - Maquillage -
Cours maquillage -
Forfait mariage.

www.mohegane.ch



Techniques de chauffe

Brûleurs à mazout et à gaz, régulations,
pompes à chaleur

Dépannage, réglage et entretien
toutes marques

1482 Cugy

Olivier Joye

Tél. 026 660 38 31

079 426 10 52

Carrosserie de la Patinoire SA

Pascal Brügger

Tôlerie - Peinture au Four

Devis gratuit sans engagement

Voiture de remplacement - Service personnalisé

Atelier Marly

Rte de Corbaroche 42

026/436-30-32

1723 MARLY

Privé Neyruz

Rte de la Colline 20

026/477-32-16

Le point sur les dicastères

■ 2 – Constructions

■ Les constructions en cours

Le chantier « Les Pommiers » avance à un bon rythme. La date d'entrée des premiers habitants est prévue pour l'automne 2012 et la fin de la première partie de construction est planifiée pour l'été 2013. Les constructions de la partie Ouest débuteront dès l'automne 2013. A fin octobre, plus de la moitié des appartements et pratiquement toutes les villas ont trouvé preneurs.

Le chantier de la Route de Nierlet, « Plein soleil », a lui aussi considérablement évolué. 14 villas sont désormais occupées et le premier des 3 immeubles accueille ses premiers habitants depuis la fin octobre.

La nuée de gabarits qui se dresse sur le terrain du Verger ne vous a certainement pas échappé. Il s'agit d'un projet qui a été mis à l'enquête du 1^{er} au 14 octobre 2011. Ce projet prévoit l'implantation de 9 bâtiments d'habitations, 7 d'entre eux en PPE et 2 disponibles en location. Une protection anti-bruit sera érigée, avec en son centre une bande de mobilité douce.

L'envergure de ce projet va modifier considérablement l'aspect visuel de la traversée de notre village.



■ Permis de construire

Nous vous rappelons que **« toute construction ou installation conçue pour durer est soumise à l'obligation d'un permis de construire »**. En cas de doute sur l'obligation de demander ou non un permis pour vos futurs travaux, le service technique communal est à votre disposition. Des informations utiles sont également accessibles sur les sites Internet du Service des constructions et de l'aménagement SeCA (www.fr.ch/seca/fr) ou sur celui de la Commune, www.neyruz.ch. Vos travaux ne peuvent démarrer que lorsque vous avez obtenu un permis. Dans le cas où vous souhaiteriez anticiper vos travaux, une procédure particulière devra être suivie. Selon le permis requis, ce sera soit la Commune (procédure simplifiée), soit la Préfecture (procédure ordinaire) qui délivra l'autorisation d'anticiper les travaux, sous réserve de la décision concernant le permis de construire.

■ 3 – Enseignement et formation

■ Nouvelle composition de la Commission scolaire

Suite aux dernières élections communales, le Conseil communal a nommé, pour l'actuelle législature, les personnes suivantes comme membres de la Commission scolaire :

Mme Anne-Marie Cochard, présidente, M. Laurent Mousson, vice-président, Mmes Catherine Kessler, Laetitia Perrin, Sandra Pillonel, Katuscia Sansonnens et M. Laurent Chatagny. Comme le précise la Loi scolaire, la majorité de ces personnes sont des parents d'élèves et nous les remercions de leur engagement. Au sein de cette commission, le corps enseignant est représenté par M. Michel Pochon, responsable d'établissement, et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler en est l'indispensable secrétaire.

■ Devoirs surveillés

Au sein de notre école, les élèves ayant des difficultés scolaires ou étant d'origine allophone ont la possibilité d'effectuer leurs devoirs avec l'assistance d'étudiant-e-s. Ce service fonctionne maintenant depuis plusieurs années à raison de deux fois par semaine, les lundis et mardis de 16h à 17h15. Les étudiant-e-s aident les élèves à comprendre les consignes et à effectuer leurs devoirs. C'est sur recommandation du corps enseignant et en accord avec les parents, que les élèves sont inscrits à ces séances de devoirs surveillés. Une participation financière des parents est demandée. Chaque année la Commission scolaire qui gère l'engagement de ces étudiant-e-s, est confrontée à la difficulté de trouver des personnes compétentes et disponibles pour assurer



ce rôle. Toute candidature est la bienvenue à l'adresse électronique suivante : commission.scolaire@neyruz.ch

■ Loto des enfants et vente de sapins

Le jeudi 8 décembre à 14h aura lieu le traditionnel et très populaire Loto des enfants. Venez nombreux !

Le vendredi 16 décembre, dès 15h30, une équipe de la Commission scolaire vous accueillera sur la place de

la voirie pour vous vendre des sapins provenant de nos forêts communales. Nous vous garantissons des sapins coupés dans les 24 heures par les bûcherons du triage forestier et acheminés sur place avec un minimum de dépenses énergétiques. Bref, vous l'avez compris, nos sapins sont écologiques !!!

Votre participation à ces deux événements sert à la récolte de fonds pour l'organisation du prochain camp d'été.

■ 4 – Patrimoine, économie, ordre public

■ L'entretien des infrastructures et des bâtiments communaux est très important afin de garantir leur pérennité. Le Conseil communal met un accent tout particulier sur les travaux de rénovation, voire de transformation du patrimoine communal.

Cette année, en plus des travaux courants, notre « place rouge » a retrouvé sa jeunesse et deux nouvelles surfaces de jeux ont vu le jour. La première est une table de ping-pong, qui saura réjouir et réunir jeunes et moins jeunes, par cette activité très conviviale. La seconde est une place d'environ 15 m sur 9 m, grillagée à hauteur de 140 cm avec 2 portails, goudronnée, pour permettre toutes sortes d'activités, telles que foot, street hockey, etc ...

Mais revenons plus précisément à la place rouge. Un nouveau revêtement synthétique, un grillage de 4 m de hauteur, pour garantir la sécurité, et plusieurs possibilités de jeux :

- 2 terrains de basket
- 1 terrain de foot ou handball
- 2 terrains de volley
- 1 terrain de tennis

Cette surface multifonctionnelle méritait vraiment une deuxième jeunesse après environ 20 ans de bons et loyaux services.

La population a approuvé le crédit d'investissement et tous les élèves du cercle scolaire ainsi que les jeunes qui pratiquent un sport sur cette place, remercient les contribuables de la Commune.

D'autres projets de travaux sont à l'étude pour les bâtiments communaux et le Conseil communal sait qu'il peut faire confiance à l'Assemblée communale pour continuer à donner une belle image de notre Commune.

Un autre grand chantier est en cours. L'installation de la fibre optique pour tous les bâtiments de la Commune. En effet, après avoir été « Commune pilote » en 2010, Neyruz sera bientôt l'un des premiers villages à être totalement raccordé au réseau de la fibre optique. L'avenir technologique est en route et votre Conseil communal est heureux de pouvoir permettre à la population de Neyruz de bénéficier des nouvelles approches de la télécommunication.



■ 5 – Affaires sociales et structures d'accueil

■ La Commission d'entraide :

Pour cette nouvelle législature, les membres de la Commission d'entraide, dévoués au service de la population sont : Mesdames Caroline Legrand, Sabine Roth et Isabelle Varenne, Messieurs Stéphane Brand et Christian Genoud, secondés de Madame Marie Antoinette Roulin, collaboratrice communale. S'ils prennent contact avec vous, faites-leur bon accueil, leur rôle est d'aider dans les démarches administratives les personnes en difficulté afin d'éviter toute situation pénible.

■ Les transports gratuits :

Ce service remporte un franc succès et Mme Dorly Neuhaus n'arrive pas à répondre à toutes les demandes. Mme Caroline Legrand est à disposition également pour les week-ends. Les demandes sont nombreuses, et il faut

bien comprendre que celles de dernière minute ne peuvent malheureusement pas toujours être satisfaites.

Nos chauffeuses sont des bénévoles, mais elles ont des activités annexes, aussi il faut comprendre qu'il ne leur est pas facile de se libérer d'une minute à l'autre.

Aussi, pour que ce service à la population perdure, que chacun fasse preuve d'un peu de compréhension et de civisme. Le Conseil communal rappelle que les transports gratuits sont mis à disposition pour les personnes seules dans l'incapacité de se déplacer chez le médecin ou autre corps médical. Un dédommagement est versé aux bénévoles par la Commune. Pour éviter une surcharge de l'agenda et des charges communales, il est rappelé que ces transports ne concernent pas par exemple les lotos, les transports scolaires,....

Pour les coordonnées, veuillez vous référer au chapitre « transports gratuits ».

■ 6 – Édilité, voirie, sociétés

■ Déchetterie

Horaire d'hiver - Octobre à Mars

Judi	14h.00 à 16h.00
Samedi	09h.00 à 11h.30 et 13h.30 à 16h.30

Horaire d'été - Avril à Septembre

mardi	17h.30 à 19h.00
jeudi	16h.00 à 19h.00
samedi	09h.00 à 11h.30 et 13h.30 à 16h.30

Tous les renseignements concernant la déchetterie (fonctionnement, déchets autorisés, déchets interdits, etc...) peuvent être consultés sur le site internet de la Commune (www.neyruz.ch), rubrique « Administration et services », sous-rubrique « Service technique ».

■ La vie de nos sociétés

Consultez le site www.neyruz.ch pour connaître les dernières informations sur les événements organisés par les sociétés locales. Une nouvelle société mérite d'être signalée ici. Une équipe de jeunes a fondé un ski-club de loisir. Les fondateurs se sont pré-

sentés au public le 12 novembre 2011. Visitez leur site www.skiclubneyruz.ch et vous saurez presque tout.

■ Des montagnes de déchets ?

Non, les neyruziens sont admirables, ils trient, ils compactent, ils favorisent une évacuation rationnelle et économiquement supportable. Mais, il y a un mais, il ne se passe pas deux semaines sans que des personnes déposent des sacs non conformes, il ne se passe pas deux mois sans trouver en forêts des dépôts clandestins. Ces personnes doivent savoir que leurs infractions sont à la charge des autres habitants de Neyruz, et que souvent elles sont identifiées. Le Conseil communal applique le règlement. Jusqu'à 1000 francs d'amende. Pour preuve, en octobre 2011 à la Daille, aux Colombettes, à Champ Didon, aux Simon...

A l'inverse, les métaux revendables sont parfois « repris » à la déchetterie. Les surveillants gèrent dès maintenant ces évacuations pour le compte de la Commune. Sur le site www.neyruz.ch vous trouverez toutes les informations utiles. Attention, certains produits sont signalés comme n'étant pas acceptés.

Il y a une place de surveillant libre pour un homme, consultez le site.

■ Zones 30 !

Oui, une zone 30 km/h est à l'enquête au Marchet et une autre est prévue à la route de Nierlet. Non, elles ne sont pas réalisées. La lenteur du retour des préavis de l'Etat et ses exigences, d'une part, et les travaux en cours dans ces zones, d'autre part, font que la Commune est obligée de patienter pour réaliser correctement ces équipements.

Pour 4 semaines au total, un appareil du TCS a été placé de façon à toucher tous les quartiers de Neyruz, les zones sensibles en priorité. Cette machine fait prendre conscience à chaque conducteur de la vitesse adoptée à ces endroits, utilisés en priorité par les bordiers.

■ Zone 60 !

Grosse surprise pour la majorité des usagers. Il n'y a pas de signal « fin de 60 km/h » en direction de Matran.

Eh oui, cela découle de l'application de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) qui, à son art. 16 al. 2 dit : Les signaux « Vitesse maximale » doivent être observés jusqu'au signal correspondant indiquant la fin de la prescription, mais au plus tard jusqu'à la fin de la prochaine intersection. Pour info, concernant les limitations « Vitesse maximale 50 km/h Limite générale » et « Zone 30 », une intersection n'interrompt pas la prescription, seuls les signaux de fin de limite générale ou de zone la terminent. Simple !

■ Parking de la Carrida

Les meilleures places, proches du centre village, sont occupées par des véhicules sans plaques ou des dépôts divers. C'est interdit. En cas de doute, les personnes concernées doivent s'adresser à la Commune.

■ 8 – Aménagement du territoire

■ Commission de l'énergie

En ce début de nouvelle législature, la Commune de Neyruz s'est dotée, conformément à la loi 770.1 art. 27, d'une Commission de l'énergie.

Celle-ci s'est constituée le 10 octobre 2011. Lors de cette première séance, elle a adopté son cahier des charges, appelé « Tâches et missions de la Commission d'énergie Neyruz ».

Sa mission première est d'élaborer des propositions en matière d'énergie, au sens développement durable du terme, destinées au Conseil communal. Evidemment, cet organe conserve le pouvoir de décision.

La Commission est composée de 9 membres très motivés avec beaucoup d'idées à faire mûrir et de projets à évaluer.

Pour remplir efficacement sa mission et pour faire avancer l'étude des projets potentiels, elle s'est subdivisée en trois groupes de travail.

Un premier groupe a la difficile tâche d'assurer l'obtention du label « Cité de l'énergie », planifié pour 2012. De plus, il doit assurer la communication et l'animation sur les thèmes de l'énergie et du développement durable.

Le deuxième groupe va assurer la veille en matière d'énergies renouvelables et des changements de législations qui ne manqueront pas de survenir suite à la décision des autorités fédérales de renoncer à la construction de nouvelles centrales nucléaires. Il est important que les

citoyens et la Commune de Neyruz puissent bénéficier dans les meilleures conditions des changements à venir.

Le troisième groupe à la charge d'initier des projets en matière de production et de consommation d'énergies renouvelables. Ce groupe sera un appui pour la Commission PAL, laquelle travaille sur la révision du PAL et les grands projets qui se construiront sur le territoire communal.

Les compétences et l'enthousiasme des membres de la Commission d'énergie seront précieux pour permettre à la Commune de Neyruz de mettre en place les bons instruments de gestion énergétique et de développement durable.

Au nom du Conseil communal, les membres de la Commission sont remerciés de leur engagement pour le bien de la collectivité.

■ Aménagement

Suite à l'élection du printemps, la nouvelle Commission d'urbanisation a été élue et a immédiatement commencé ou poursuivi ses travaux. En effet, plusieurs membres de la Commission précédente se sont fort heureusement à nouveau portés candidats et ont été réélus avec succès.

Elle a poursuivi les travaux sur la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL). Malgré le retard sur le planning initial et les difficultés rencontrées, les différents dossiers avancent favorablement. En effet, après une



longue période de définition des besoins et de discussions avec les propriétaires des biens-fonds, des projets très intéressants ont commencé à prendre forme. Comme indiqué dans la stratégie du Conseil communal, les terrains ne peuvent être considérés pour un changement d'affectation que lorsqu'il y a un consensus entre les objectifs des Autorités communales et les propriétaires du bien-fonds. A ce jour, il reste plus de surfaces potentielles que les surfaces autorisées. Ainsi, des sélections vont se poursuivre ces prochains mois en fonction des projets qui aboutiront ou n'aboutiront pas à un accord entre les propriétaires et les Autorités.

Dans le domaine de l'aménagement, une initiative a été lancée, laquelle demande notamment un moratoire sur l'ouverture de nouvelles zones à bâtir. Cette initiative représente une menace pour l'autonomie des Communes en matière de gestion du territoire. Le Conseil fédéral travaille sur un contre-projet, lequel sera moins restrictif que l'initiative mais aura très probablement un effet similaire à l'initiative en matière d'autonomie communale. Pour cette raison, tant la Commission d'urbanisation que le Conseil communal doivent faire des choix dans

les meilleurs délais afin de déclencher le processus de validation du dossier de révision du PAL auprès de l'Administration cantonale et des habitants de Neyruz avant l'entrée en vigueur de nouvelles lois.

La Commission d'urbanisation travaille intensément afin de faire avancer les différents projets en parallèle, ce qui devrait permettre de déposer le dossier de révision dans la dernière fenêtre avant la mise en place de nouvelles lois sur l'aménagement du territoire.

Au nom du Conseil communal, les membres de la Commission d'urbanisation sont remerciés pour leur engagement et leur enthousiasme.



www.dormez-kolly.ch

Mobilier - Literie Dormez olly

swissflex



Bulle

Ch. des Groseilles 2
La Tour-de-Trême
026 919 34 00

Payerne

Rte de Grandcour 67
Payerne
026 660 6 660

Romont

Rte de Billens 9
Romont
026 652 20 33

Marly

Rte Bourguillon 1
Marly
026 439 9 439



Garage Joye & Huguenin

Rue Fr.-Guillimann 14-16 - 1700 Fribourg
026 322 30 92 - www.joye-huguenin.ch

Publicité - Graphisme - Illustrations - Web design



Harmonie Peinture Sàrl

- Gypserie
- Peinture
- Rénovation
- Façades
- Peinture à la chaux

Champ-Fleuri 3
CH-1740 Neyruz

Tél./Fax 026 424 12 90
Mobile 076 421 05 72
harmoniepeinture@sunrise.ch



CH - 1740 Neyruz FR

Salle de banquet jusqu'à 250 pers.
mariages, traiteur, vintothèque,
carnotzet

Spécialité
Viandes sur ardoise

Fermé dimanche soir et lundi
Froska et Didier Roth - Tél : 026 / 477 13 98



La vie Associative de notre Commune



- Tu es dans l'année de tes 16 ans ou plus ?
- Tu habites la Commune de Neyruz ou aux environs ?
- Tu as envie de faire de nouvelles rencontres ?
- Tu aimes t'amuser et faire la fête ?

Alors la jeunesse de Neyruz est faite pour toi !!

Nos activités sont très variées durant toute l'année. Voici un aperçu : un week-end à ski, les girons de jeunesse, un voyage d'été tous les 2 ans, une sortie d'été, un tournoi de pétanque, un rallye, notre fête de jeunesse... . Un programme bien rempli qui ne nous laisse jamais sans divertissement.

Rejoins-nous avec tes amis, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir !

Pour cela, tu n'as qu'à nous contacter au 079 611 28 32 (Laetitia Haymoz, présidente) ou par e-mail à l'adresse : Laetitia.haymoz@hotmail.com

Nous nous réjouissons d'avance de t'avoir dans nos rangs.

www.jeunesseneyruz.ch

Le comité de la Société de Jeunesse l'Aiglon

■ Club de Pétanque *La Rincette*



Le Club de pétanque *La Rincette* organise à nouveau le traditionnel match aux cartes villageois qui aura lieu le **vendredi 13 janvier 2012 à 19h.30 dans la grande salle de l'Aigle-Noir.**



Les inscriptions se feront sur place dès 18h.30. Nous vous y attendons nombreux et vous remercions par avance pour votre soutien !

Club de Pétanque *La Rincette*

■ Calendrier USL Neyruz

Le calendrier des manifestations 2011-2012 est à votre disposition sur notre site www.neyruz.ch sous la rubrique « Agenda ».

Nous vous remercions d'annoncer toutes les modifications...

l'art d'assurer

Nationale Suisse
Agence générale du canton de Fribourg
B. Boschung & G. Muller
Route de Beaumont 2
1709 Fribourg
Tél. +41 26 426 61 61
www.nationalesuisse.ch

Contact dans votre région:
Yvan Bossy

nationale
suisse



1916 Péroilles 27 Fribourg
www.pompesfunebresmurith.ch

En toute confiance

026 322 41 43
Prévoyance obsèques
Chapelle funéraire de Chantemerle



PEUGEOT

Rte de Chandolan 6
1752 Villars-sur-Glâne 1
Tél +41 (0)26 409 78 00

info@moncorauto.ch
www.moncorauto.ch

MONCOR AUTOMOBILES SA
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT

Laiterie-fromagerie
Fam. Pasquier Philippe
Rte du Puits 2
1740 Neyruz
026/ 477 18 12



Nos spécialités :

Gruyère AOC - Vacherin AOC
Mélange-fondue - Yogourt - Sérac
Crème double - Beurre - Lait pasteurisé...

Du lundi au vendredi	8h00 - 12h00 / 16h00 - 19h00
Samedi	8h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Dimanche + jours fériés	8h00 - 11h00

Karine Bourdin



Impasse de la Charrière 1
1740 NEYRUZ

Tél 079 261 76 92

www.karine-bourdin.ch

Masseur Thérapeute Diplômée
En soins naturelles
Techniques et Thérapies Naturelles

Pour le soulagement et réajustement de vos
Tensions et Douleurs aux niveaux

Musculaire Ligamentaire
Tendineux



Reconnue
par les caisses maladies
complémentaires

Garage Nicolas Limat SA | Neyruz | 026 477 90 90



vente - réparation toutes marques
véhicule de remplacement gratuit

Garage Nicolas Limat SA | Neyruz | 026 477 90 90

Location motoculteur - scarificateur
Service Vente et réparation
Programme complet de petites machines
Tondeuses robot Ambrogio



vente - réparation toutes marques

Tacchini

**Constructions
Bâtiment
Génie civil**

Frutiger

Partenaire idéal avec qualité et savoir-faire

Adressez-vous à MM. Gendre Pascal, Piller René et Vionnet Maurice à Neyruz

info@tacchinisa.com
Tél. 026 425 83 33

Fax 026 425 83 39
Rte des Daillettes 21, Case postale 323, 1709 Fribourg

frutiger-fribourg@frutiger.com
Tél. 026 424 40 21



La BCF, partenaire de vos projets.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



**Développement durable
notre engagement pour
l'environnement**

FRICOPY

Pérolles 93 • Case postale 214 • CH-1700 Fribourg
Tél. 026 422 16 00 • Fax 026 422 16 01 • contact@fricopy.ch • www.fricopy.ch

TOSHIBA
Print • Mail • Scan • Fax • Copy